

Aide-mémoire du Président

Réunion conjointe des groupes de travail I, II et III du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI (CoC-EEI)

Vendredi 17 avril 2009

Sous la présidence de Noel de Luna, Président du Groupe de travail III

Allocution du Directeur général

1. Lors de l'ouverture de la réunion, le Directeur général a prononcé une déclaration dans laquelle il a souligné son engagement constant ainsi que celui du Secrétariat de soutenir pleinement le processus de réforme de la FAO, insistant sur l'ampleur du changement et l'intensité du travail en cours. Il s'est déclaré extrêmement reconnaissants envers les Membres pour les véritables efforts qu'ils avaient consentis pour conduire ce processus et il les a appelés à de nouvelles contributions au Fonds fiduciaire pour la mise en œuvre du Plan d'action immédiate pour éviter une réduction des actions prévues au titre de PAI à partir de mai et pour veiller à ce que les engagements collectifs en faveur d'un renouveau de la FAO soient tenus.
2. Les Membres ont félicités le Directeur général pour son allocution (document consultable à l'adresse suivante : www.fao.org/uploads/media/Director%20General%20speech%20CoC%2017%20April%20final.pdf). À la fin de la réunion, le Représentant du Directeur général auprès du CoC-EEI a fait part des remerciements du Directeur général aux participants pour lui avoir donné l'occasion de traiter directement avec les groupes de travail et de sa volonté d'engager le dialogue avec les Membres autour de thèmes prédéterminés.

Examen relatif aux dotations en effectifs des bureaux décentralisés, à leur emplacement et aux pays desservis

1. Le document de la Direction intitulé *Examen relatif aux dotations en effectifs des bureaux décentralisés, à leur emplacement et aux pays desservis* (consultable à l'adresse suivante: www.fao.org/uploads/media/Reviewofdecentralizedoffices.pdf) a recueilli l'approbation des groupes de travail. Les Membres ont souligné combien il était important de renforcer la structure décentralisée de la FAO, reconnaissant que le succès de l'Organisation dépendait de sa capacité à communiquer les connaissances qu'elle produit jusque sur le terrain pour aider les pays à relever les défis auxquels ils se heurtent. Les Membres ont accueilli favorablement l'intention du Directeur général d'imputer les ressources allouées aux visites des Membres dans les bureaux décentralisés sur le PTB 2010-11.
2. Des Membres se sont dits inquiets que le temps prévu pour débattre de cette question et d'autres questions importantes ne soit pas suffisant et ils ont demandé que suffisamment de temps soit consacré à l'analyse plus approfondie des problèmes essentiels, notamment grâce à des séminaires informels.
3. Les trois notes figurant dans le document de la Direction ont été présentées et examinées une par une. Elles portent sur les points suivants: i) Fonctionnement comme une seule et même Organisation ii) Pays couverts par le Bureau régional pour le Proche-Orient et iii) Examen de la couverture des pays par la FAO.

Fonctionnement comme une seule et même Organisation

4. Les Membres ont, dans leur ensemble, accueilli favorablement la première Note du document, qui est un rapport intérimaire sur le travail entrepris pour améliorer l'intégration entre le Siège et les bureaux décentralisés. Plusieurs propositions d'activités à entreprendre ont été formulées, dont les suivantes:
 - nécessité de propositions plus précises sur les rôles, les fonctions, la dotation en personnel, les compétences et les besoins en formation dans les bureaux décentralisés;
 - analyse des questions pertinentes pour une décentralisation réussie, comme par exemple les atouts et les faiblesses des bureaux décentralisés, leur capacité d'endosser des responsabilités supplémentaires et les exigences pour la mise en place réussie d'une gestion axée sur les résultats, amélioration de l'échange de connaissances en réseau et meilleur alignement avec les programmes de développement nationaux, sous-régionaux et régionaux;
 - plus d'informations sur la structure actuelle des bureaux décentralisés à la lumière des faits nouveaux depuis la publication du rapport de l'EEL, y compris l'établissement de nouveaux bureaux sous-régionaux et équipes multidisciplinaires;
 - modalités pour doter de ressources suffisantes et autonomiser les bureaux de pays dans la nouvelle architecture des bureaux décentralisés;
 - nécessité de prendre davantage en compte les résultats de l'Évaluation de la décentralisation de 2004;
 - nécessité d'une collaboration plus étroite avec les organisations du système des Nations Unies ayant leur siège à Rome et meilleure coordination avec le travail de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire.

Pays couverts par le Bureau régional pour le Proche-Orient

5. Considérant la note 2 présentée pour apporter des éclaircissements quant à la couverture géographique du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient (action 3.86 du PAI), les Membres sont convenus qu'il n'y avait pas lieu de remettre en question la ventilation par régions aux fins de l'élection des membres du Conseil ni la pratique établie d'autoriser la participation double (voire parfois triple) aux conférences régionales à la demande d'un État membre (éventuellement à titre d'observateur).
6. Au sujet de la question spécifique de la couverture géographique du Bureau régional du Proche-Orient (RNE), il a été considéré qu'il était nécessaire de définir plus précisément les questions en jeu. Par exemple, il a été noté que cinq pays d'Afrique du nord étaient couverts par le RNE, mais que 14 pays sur les 32 invités à assister à la Conférence régionale pour le Proche-Orient (NERC) ne l'étaient pas. Il a donc été jugé nécessaire d'analyser plus avant en quoi les différences entre la couverture géographique du RNE et la participation à la Conférence régionale pour le Proche-Orient pourraient éventuellement peser négativement sur l'efficacité opérationnelle du RNE et le rôle renforcé des conférences régionales qui est préconisé dans le PAI.
7. La Direction a été invitée à réviser et développer la Note relative aux pays couverts par le RNE en tenant compte des réflexions des Membres pour permettre aux groupes régionaux de se consulter entre eux et de consulter les gouvernements concernés, puis de rendre compte de ces consultations aux groupes de travail aussitôt que possible.

Examen de la couverture géographique de la représentation de la FAO dans les pays

8. Examinant la Note 3, les Membres ont analysé le travail réalisé en rapport avec l'action 3.84 du PAI concernant les pays couverts par la FAO (qui est fondé sur les propositions figurant aux

paragraphe 1057-1069 du Rapport de l'EEI). Les Membres se sont penchés sur les critères et ont analysé en quoi ceux-ci pouvaient être utilisés pour évaluer les besoins des bureaux de pays, et ainsi abandonner l'actuelle approche de gestion des postes vacants pour remédier au déficit budgétaire structurel.

9. Les Membres sont convenus de la nécessité pour la FAO de disposer de capacités renforcées dans les pays. Cependant, compte tenu des résultats de l'analyse préliminaire, certains Membres se sont dits d'avis que les critères du PAI n'étaient pas appropriés pour servir de base à des changements concernant la couverture géographique. D'autres Membres ont déclaré considérer que les critères du PAI, s'ils étaient appliqués de manière flexible, pourraient être utilisés par la Direction comme point de départ utile pour élaborer des propositions améliorant l'efficacité du réseau des bureaux de pays.
10. Les écueils possibles d'une application mécanique du PAI ont été soulignés. Certains Membres ont considéré que les projets d'interventions d'urgence continueraient à être gérés principalement par les unités du Siège et qu'il n'était pas nécessaire de les prendre en compte dans cette analyse.
11. Compte tenu de la grande diversité des avis exprimés lors de la réunion, la Direction a été invitée à imaginer différentes manières de remédier au déficit budgétaire structurel du réseau des représentants de la FAO, y compris en développant les critères du PAI relatifs aux bureaux de pays dans le sens de la flexibilité. Il faudrait à cet effet prendre en compte les différences entre régions et sous-régions, qui seraient examinées plus avant par les groupes régionaux avant d'être de nouveau soumises à l'examen des groupes de travail, sans perdre de vue que les délais seraient très courts.

Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du PAI et situation du budget du Fonds fiduciaire

1. Faute de temps, il a été convenu de reporter l'examen de ce point de l'ordre du jour à la prochaine réunion des groupes de travail et il a été noté qu'un document de la Direction informant de l'état d'avancement de cette question avait été distribué aux Membres (il est consultable à l'adresse suivante: www.fao.org/uploads/media/ProgressReportonIPAimplementationandTrustFundbudgetsituation.pdf).

Consultation éventuelle d'ONG/OSC dans le cadre des travaux du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI

1. Suite à la demande formulée par les groupes de travail lors de leur réunion du 24 mars 2009, des détails supplémentaires ont été fournis dans un *Additif* (www.fao.org/uploads/media/AddendumtoNGOCSOPaperFinal.pdf) au document de la Direction précédent (www.fao.org/uploads/media/NGOMeasuresK4431_2.pdf) sur la participation des ONG/OSC aux forums de la FAO, y compris les éventuelles modalités d'une plus grande interaction, notamment grâce à la consultation sur le web et à la participation de certains agents de liaison à des réunions spécifiques du CoC-EEI.
2. Suite à la réflexion sur l'implication à long terme des ONG/OSC dans le travail de l'Organisation, y compris la perspective de futures modifications à apporter aux Textes fondamentaux, les Membres se sont penchés sur les dispositions *ad hoc* qui étaient en place depuis un certain temps, en vertu desquelles des ONG telles que *Via Campesina* étaient déjà régulièrement invitées à des réunions de la FAO. Bien que la FAO ne suive pas la pratique établie au Conseil économique et social (ECOSOC) consistant à inviter des ONG nationales à participer à ses réunions, il a été suggéré que les apports des ONG/OSC sur des questions particulières via le web pourraient être présentés sous forme résumée aux Membres de la FAO pour leur permettre de prendre des

décisions en meilleure connaissance de cause. Le rôle consultatif irremplaçable des ONG/OSC a été souligné.

3. Les participants n'ont pas abouti à un consensus clair s'agissant de décider s'il fallait inviter des représentants d'ONG/OSC aux réunions du CoC-EEI à ce stade. Il a toutefois été jugé qu'il fallait adopter une approche progressive, en commençant par la publication en ligne du bulletin *Info Membres – Renouveau de la FAO* – actuellement disponible uniquement sur la page web des représentants permanents – sur la partie publique du site web de l'Organisation, ce qui constituerait le premier pas vers le partage d'informations sur le processus de réforme avec un public plus large.

Annexe

Ordre du jour de la réunion

1. Allocution du Directeur général
2. Introduction du Président
3. Examen relatif aux dotations en effectifs des bureaux décentralisés, à leur emplacement et aux pays desservis
4. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du PAI et situation du budget du Fonds fiduciaire
5. Consultation éventuelle d'ONG/OSC dans le cadre des travaux du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI (CoC-EEI)